



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 14

Pattex Special Chaussure

No. FDS : 407165

V002.1

Révision: 19.10.2012

Date d'impression: 10.06.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pattex Special Chaussure

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France S.A.

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):

F - Facilement inflammable

R11 Facilement inflammable.

Xi - Irritant

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

N - Dangereux pour

l'environnement

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):F - Facilement
inflammable

Xi - Irritant

N - Dangereux pour
l'environnement**Phrases R:**

R11 Facilement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient Colophane. Peut déclencher une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Colle

Substances de base pour préparations:

hydrocarbures aliphatiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	>= 25- <= 50 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Irritation oculaire 2 H319
méthylcyclohexane 108-87-2	203-624-3 01-2119486992-20	>= 25- <= 50 %	Irritation cutanée 2 H315 Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Liquides inflammables 2 H225 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	265-151-9	>= 10- <= 20 %	Danger par aspiration 1 H304 Irritation cutanée 2 H315 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Liquides inflammables 2 H225 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411
Colophane 8050-09-7	232-475-7 01-2119480418-32	>= 0,1- < 1 %	Sensibilisateur de la peau 1 H317
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5 01-2119463881-32	>= 0,1- < 1 %	Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410
n-hexane 110-54-3	203-777-6	>= 0,1- < 0,5 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxique pour la reproduction 2 H361f Danger par aspiration 1 H304 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation cutanée 2 H315 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 2 H411

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate d'éthyle 141-78-6	205-500-4 01-2119475103-46	>= 25 - <= 50 %	F - Facilement inflammable; R11 R66 Xi - Irritant; R36 R67
méthylcyclohexane 108-87-2	203-624-3 01-2119486992-20	>= 25 - <= 50 %	F - Facilement inflammable; R11 Xn - Nocif; R65 R67 Xi - Irritant; R38 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	265-151-9	>= 10 - <= 20 %	F - Facilement inflammable; R11 Xi - Irritant; R38 Xn - Nocif; R65 R67 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53
Colophane 8050-09-7	232-475-7 01-2119480418-32	>= 0,1 - < 1 %	R43
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5 01-2119463881-32	>= 0,1 - < 1 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50/53
n-hexane 110-54-3	203-777-6	>= 0,1 - < 0,5 %	F - Facilement inflammable; R11 Toxique vis-à-vis de la reproduction de catégorie 3; R62 Xi - Irritant; R38 R67 Xn - Nocif; R65, R48/20 N - Dangereux pour l'environnement; R51/53

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement avec de l'eau douce ou une solution de rinçage durant au moins 5 minutes. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Rougeurs, inflammation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.

Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, même après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poêle), même dans les pièces voisines.

Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne conserver que dans le conditionnement d'origine.

Après utilisation le récipient doit être fermé hermétiquement et entreposé dans un lieu bien ventilé.

Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 50 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
ACÉTATE D'ÉTHYLE 141-78-6	400	1.400	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
MÉTHYLCYCLOHEXANE 108-87-2	400	1.600	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
COLOPHANE (PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DES BAGUETTES DE SOUDURE, EXPRIMÉS EN ALDÉHYDE FORMIQUE) 8050-09-7		0,1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
N-HEXANE 110-54-3	20	72	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
N-HEXANE 110-54-3	20	72	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
acétate d'éthyle 141-78-6	Eau douce					0,26 mg/L	
acétate d'éthyle 141-78-6	Eau salée					0,026 mg/L	
acétate d'éthyle 141-78-6	Eau (libérée par intermittence)					1,65 mg/L	
acétate d'éthyle 141-78-6	STP					650 mg/L	
acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau douce)				1,25 mg/kg		
acétate d'éthyle 141-78-6	Sédiments (eau salée)				0,125 mg/kg		
acétate d'éthyle 141-78-6	oral					200 mg/kg food	
acétate d'éthyle 141-78-6	terre				0,24 mg/kg		
colophane 8050-09-7	Eau salée					0,0005 mg/L	
colophane 8050-09-7	Sédiments (eau douce)				108 mg/kg		
colophane 8050-09-7	Sédiments (eau salée)				10,8 mg/kg		
colophane 8050-09-7	terre				21,4 mg/kg		
colophane 8050-09-7	STP					1000 mg/L	
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce					25,6 µg/L	
oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée					7,6 µg/L	
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				146 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	STP					64,7 µg/L	
oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				70,3 mg/kg		
oxyde de zinc 1314-13-2	terre				44,3 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		1468 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1468 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		63 mg/kg	
acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		734 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		734 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		734 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		734 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		37 mg/kg	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		367 mg/m3	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		4,5 mg/kg	
acétate d'éthyle 141-78-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		367 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		773 mg/kg p.c. /jour	
méthylcyclohexane 108-87-2	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2035 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg p.c. /jour	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		608 mg/m3	
méthylcyclohexane 108-87-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		699 mg/kg p.c. /jour	
colophane 8050-09-7	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		176,32 mg/m3	
colophane 8050-09-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		52,174 mg/m3	
colophane 8050-09-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		15 mg/kg p.c. /jour	
colophane 8050-09-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		15 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Protection respiratoire:

Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Filtre de combinaison: ABEKP

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile conformément à la norme EN 374. temps de pénétration > 10 minutes

épaisseur > 0,4 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons élaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide épais beige
Odeur	Solvant
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	-21 °C (-5.8 °F); DIN 51755 Closed cup flash point
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	0,84 - 0,88 g/ml
0	
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	1.900 - 2.300 mpa.s
(Brookfield; fréq. rot.: 50 min-1; Broche N°: 4)	
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité inhalative aiguë:

Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.
Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: irritant

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

Sensibilisation:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LD50 LC50 LD50	6.100 mg/kg 200 mg/l > 18.000 mg/kg	oral inhalation dermal	1 h	rat rat lapins	
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non irritant	24 h	lapins	
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	légèrement irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
Oxyde de zinc 1314-13-2	légèrement irritant		lapins	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
Oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
n-hexane 110-54-3	négatif	Inhalation		rat	

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=900 mg/kg	oral : gavage	90 d daily	rat	
Acétate d'éthyle 141-78-6	NOAEL=0,002 mg/l	Inhalation	90 d continuous	rat	

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'expositio n	Espèces	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	LC50	270 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus melanotus	
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	164 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia cucullata	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50	> 2.000 mg/l	Algae	96 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
méthylcyclohexane 108-87-2	EC50	147.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	LC50	1 - 10 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	EC50	3 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Naphta, pétrole, traité à l'eau, léger 64742-49-0	EC50	1 - 10 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Colophane 8050-09-7	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Colophane 8050-09-7	EC50	911 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Colophane 8050-09-7	EC50	> 100 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus) Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 1.000 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
n-hexane 110-54-3	LC50	1 - 10 mg/l	Fish			OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	2,1 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
n-hexane 110-54-3	EC50	1 - 10 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
-----------------------------------	----------	---------------------------	---------------	---------

Acétate d'éthyle 141-78-6	facilement biodégradable	aérobie	100 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Colophane 8050-09-7		aérobie	36 - 46 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
n-hexane 110-54-3	facilement biodégradable	aérobie	> 60 %	

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Acétate d'éthyle 141-78-6	0,6					OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
méthylcyclohexane 108-87-2	3,61					
n-hexane 110-54-3	4					

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport routier ADR:**

Classe: 3
 Groupe d'emballage: II
 Code de classification: F1
 No. d'identification du danger: 33
 No UN: 1133
 Étiquette: 3
 Nom technique: ADHÉSIFS
 Code tunnel: (D/E)
 Informations complémentaires: Disposition spéciale 640D
 Propriété substance additionnelle: Dangereux pour l'environnement

Transport ferroviaire RID:

Classe: 3
 Groupe d'emballage: II
 Code de classification: F1
 No. d'identification du danger: 33
 No UN: 1133
 Étiquette: 3
 Nom technique: ADHÉSIFS
 Code tunnel:
 Informations complémentaires: Disposition spéciale 640D
 Propriété substance additionnelle: Dangereux pour l'environnement

Navigation intérieure ADN:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Code de classification:	F1
No. d'identification du danger:	
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom technique:	ADHÉSIFS
Informations complémentaires:	Disposition spéciale 640D
Propriété substance additionnelle:	Dangereux pour l'environnement

Transport maritime IMDG:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
No UN:	1133
Étiquette:	3
EmS:	F-E ,S-D
Substance marine nocive:	Polluant marin
Nom d'embarquement correct:	ADHESIVES (Methylcyclohexane)

Transport aérien IATA:

Classe:	3
Groupe d'emballage:	II
Instruction de paquetage (passager)	353
Instruction de paquetage (frêt)	364
No UN:	1133
Étiquette:	3
Nom d'embarquement correct:	Adhesives

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	62,43 %
---	---------

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Maladie professionnelles: Code de la sécurité sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R461.3 publiés dans le fascicule INRS ED 486 en accord avec le Ministère de l'emploi et de la solidarité. Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° tableau des maladies professionnelles:	59 65 84

N° fiche INRS:	113 18 75 96
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R38 Irritant pour la peau.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.